

# COMPTABILITE GENERALE

## ETAPE 12 : LES FACTURES D'AVOIR

### PREMIERE PARTIE : LE RETOUR DE MARCHANDISES

1. Lors d'un retour de marchandises, le fournisseur rédige et envoie au client une facture appelée **facture d'avoir** (ou note de crédit).

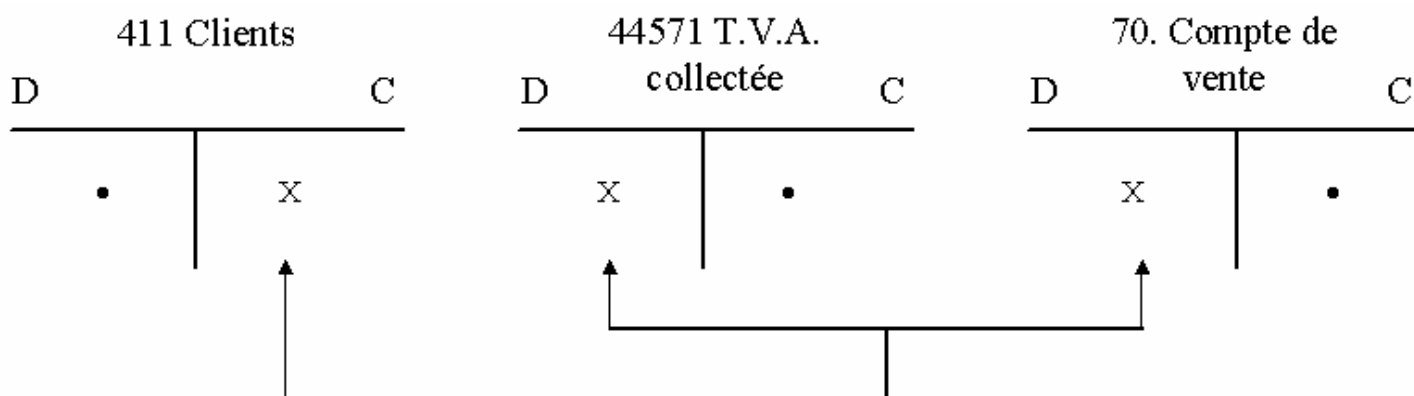
Cette facture d'avoir constate :

CHEZ LE FOURNISSEUR	CHEZ LE CLIENT
<b>LA DIMINUTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de la vente H.T.</li> <li>• de la T.V.A. collectée</li> <li>• de la créance sur le client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'achat H.T.</li> <li>• de la T.V.A. déductible</li> <li>• de la dette envers le fournisseur</li> </ul>

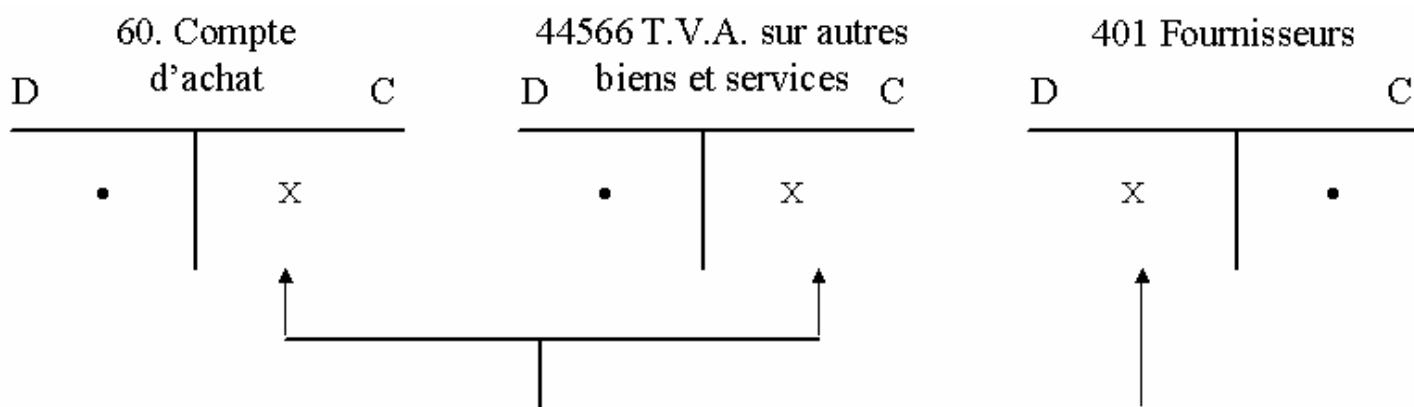
2. Les sommes qui figurent sur la **facture d'avoir** viennent en **diminution** des sommes déjà imputées lors de l'enregistrement de la facture de doit initiale.

En comptabilité, il est impossible de soustraire une somme d'une autre. La facture d'avoir s'enregistrera **en inversant** l'écriture passée lors de la comptabilisation de la facture de doit.

#### Chez le fournisseur



#### Chez le client



• Comptabilisation normale de la facture de doit initiale

X Comptabilisation de la facture d'avoir

## EXERCICE

L'entreprise PABLO, revendeur de matériel HI-FI vous communique ces diverses factures.

**Travail à faire :** Enregistrez ces pièces comptables dans le journal de l'entreprise PABLO ou bien sur ticket comptable ou sur bordereau de saisie.

Ets PABLO	
	Doit Sté POUPINET
Facture n° 308 Le, 15/03	
5 Transistors «MPP 300»	6 000,00
6 Autoradios	3 000,00
	9 000,00
T.V.A. 19,6 %	1 764,00
<b>NET A PAYER</b>	<b>10 764,00</b>
<b>DUPLICATA</b>	
Règlement sous quinzaine	

Ets PABLO	
	Sté POUPINET
Facture AV n° 75 Le, 18/03	
Retour de 3 transistors « MPP 300 » défectueux	3 600,00
T.V.A. 19,6 %	705,60
<b>NET A PAYER</b>	<b>4 305,60</b>
<b>DUPLICATA</b>	

Marbrerie ATT	
	Doit Sté PABLO
Facture n° 509 Le, 18/03	
Table marbre d'Italie 3 unités à 1 785,00	5 355,00
T.V.A. 19,6 %	1 049,58
<b>NET A PAYER</b>	<b>6 404,58</b>
Articles destinés à la vente <b>Reçu le 20/03</b> Règlement fin de mois	

Marbrerie ATT	
	Avoir Sté PABLO
Facture AV n° A29 Le, 25/03	
Table marbre d'Italie 3 unités à 1 785,00	5 355,00
T.V.A. 19,6 %	1 049,58
<b>NET A PAYER</b>	<b>6 404,58</b>
<b>Reçu le 27/03</b>	

GRUNDIG S.A.	
	Doit Sté PABLO
Facture n°2641 Le, 24/03	
5 Chaînes HI-FI « FZS »	22 500,00
15 Téléviseurs « G 2500 »	56 250,00
	78 750,00
T.V.A. 19,6 %	15 435,00
<b>NET A PAYER</b>	<b>94 185,00</b>
<b>Reçu le 25/03</b>	
Règlement sous quinzaine	

GRUNDIG S.A.	
	Avoir Sté PABLO
Facture AV n° 141 Le, 27/03	
3 Chaînes HI-FI 3FZS »	13 500,00
T.V.A. 19,6 %	2 646,00
<b>NET A PAYER</b>	<b>16 146,00</b>
<b>Reçu le 28/03</b>	

SONY	
	Avoir Sté PABLO
Facture AV n° 285 Le, 24/03	
Votre retour de 3 lecteurs lasers « 340SL »	5 540,00
T.V.A. 19,6 %	1 085,84
<b>NET A PAYER</b>	<b>6 625,84</b>
<b>Reçu le 26/03</b>	

EXTRAIT DU PLAN COMPTABLE DE L'ENTREPRISE	
401 041 Fournisseur ATT	
401 060 Fournisseur GRUNDIG S.A.	
401 108 Fournisseur SONY	
411 021 Client POUPINET	

**PS : Attention à l'ordre des factures et des règlements.**

BORDEREAU DE SAISIE				PABLO	
MOIS DE MARS					
DATE	N° PIECE	N° CPTÉ	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
15/03	308	411021	Vente au client POUPINET	10 764.00	
		707			9 000.00
		44571			1 764.00
18/03	A 75	707	Avoir client POUPINET	3 600.00	
		44571		705.60	
		411021			4 305.60
20/03	509	607	Achat à ATT	5 355.00	
		44566		1 103.13	
		401041			6 458.13
25/03	2641	607	Achat à GRUNDIG	78 750.00	
		44566		15 435.00	
		401060			94 185.00
26/03	A 285	401108	Avoir fournisseur SONY	6 625.84	
		44566			1 085.84
		607			5 540.00
27/03	A 29	401041	Avoir fournisseur ATT	6 404.58	
		44566			1 049.58
		607			5 355.00
28/03	A141	401060	Avoir fournisseur GRUNDIG	16 146.00	
		44566			2 646.00
		607			13 500.00

## DEUXIÈME PARTIE : LES RÉDUCTIONS COMMERCIALES

1. Des **réductions commerciales** peuvent être accordées au client, après l'établissement de la facture de doit, sur une facture d'avoir.

La facture d'avoir, en référence à la facturation initiale, constate :

CHEZ LE FOURNISSEUR	CHEZ LE CLIENT
<b>LA DIMINUTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• des produits (ventes)</li> <li>• de la T.V.A. collectée</li> <li>• de la créance sur le client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• des charges (achats)</li> <li>• de la T.V.A. déductible</li> <li>• de la dette envers le fournisseur</li> </ul>

2. Les réductions commerciales déduites sur les **factures de doit** ne se **comptabilisent pas** .

A l'**inverse**, les réductions commerciales accordées sur **factures d'avoir** font l'objet d'un **enregistrement**.

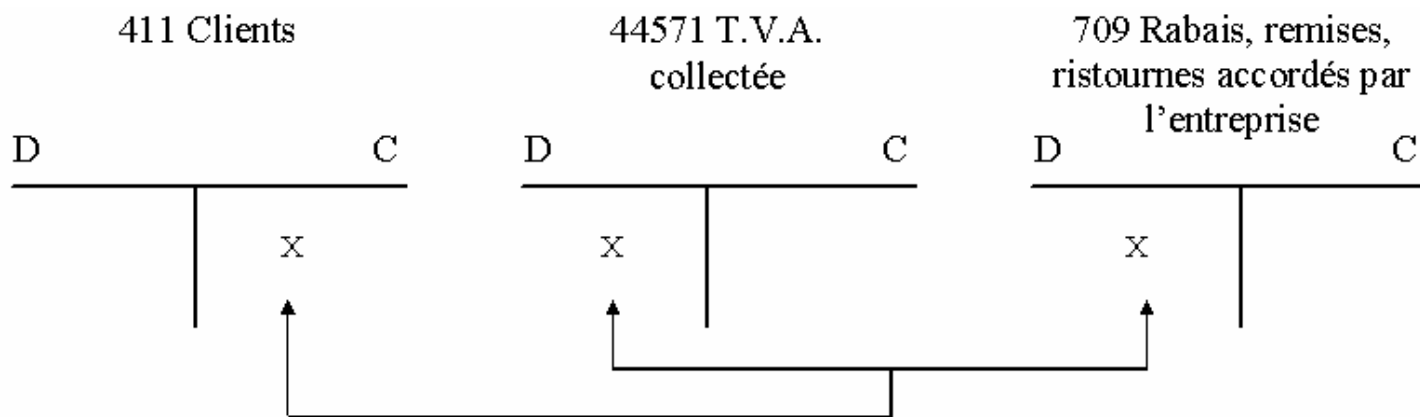
Les sommes qui figurent sur la facture d'avoir viennent modifier les effets de la facturation initiale.

Ces factures d'avoir sont comptabilisées :

**Chez le fournisseur**, le jour de leur établissement.

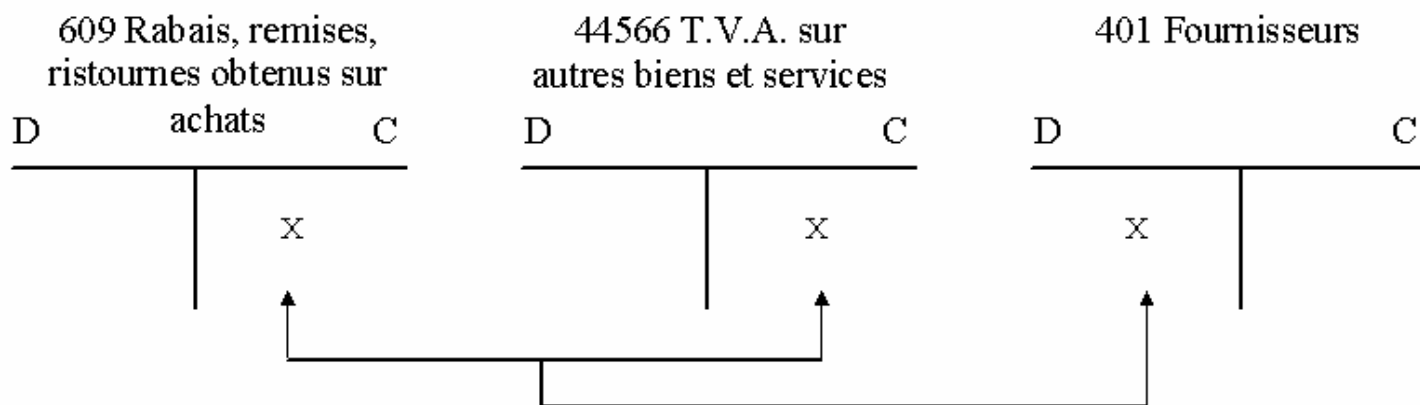
La diminution de la vente est notée dans le compte 709 Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise.

Le solde débiteur de ce compte vient en diminution du compte ventes lors de l'établissement du compte de résultat.



**Chez le client,** le jour de leur réception.

Le compte 609 Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats est utilisé afin de bien mettre en évidence l'origine de la diminution de l'achat. Son solde créditeur vient en diminution du compte achats lors de l'établissement du compte de résultat.



## EXERCICE

Les Établissements OLIVIER, électriciens, vous communiquent diverses pièces comptables.

**Travail à faire :** Enregistrez ces pièces comptables dans le journal des Établissements OLIVIER ou bien sur ticket comptable ou sur bordereau de saisie.

Ets OLIVIER	
Avoir	
Sté MERLIN	
Facture AV n° 88	
Le, 29/07	
Remise 2 % sur	
facture n° 369	680,00
Ristourne du sem estre	1 262,00
Montant H. T.	<u>1 942,00</u>
T.V. A. 19,6 %	380,63
NET AVOIR	<u>2 322,63</u>
<b>DUPLICATA</b>	

Ets OLIVIER	
Avoir	
Ets GODON	
Facture AV n° 86	
Le, 25/07	
Retour de 12 rouleaux	
de câble 3 mm	2 780,00
Rabais 5 %	- 139,00
	<u>2 641,00</u>
Remise 1 %	- 26,41
	<u>2 614,59</u>
T.V. A. 19,6 %	512,46
NET AVOIR	<u>3 127,05</u>
<b>DUPLICATA</b>	

Ets OLIVIER	
Avoir	
Sté LEPRINCE	
Facture AV n° 87	
Le, 25/07	
Remise 3 % sur	
facture n° 358	1 200,00
T.V. A. 19,6 %	235,20
NET AVOIR	<u>1 435,20</u>
<b>DUPLICATA</b>	

NIEL S.A.	
Avoir	
Ets OLIVIER	
Facture AV n° 46	
Le, 30/07	
Ristourne 3 % du semestre	721,00
T.V. A. 19,6 %	141,32
NET AVOIR	<u>862,32</u>
<i>Reçue 01/08</i>	
Chèque de remboursement joint	

Ets JUNOT	
Avoir	
Ets OLIVIER	
Facture AV n° 176	
Le, 25/07	
Remise 2 % sur	
facture n° 976	880,00
T.V. A. 19,6 %	172,48
NET AVOIR	<u>1 052,48</u>
<i>Reçue 27/07</i>	

Sté CALLOT	
Avoir	
Ets OLIVIER	
Facture AV n° 75	
Le, 25/07	
Rabais 6 % sur	
facture n° 270	248,00
T.V. A. 19,6 %	48,61
NET AVOIR	<u>296,61</u>
<i>Reçue 27/07</i>	
Chèque de remboursement joint	

Ets OLIVIER	
Doit	
Ets GODON	
Facture n° 375	
Le, 20/07	
12 Rouleaux de	
câble 5 mm	3 000,00
12 Rouleaux de	
câble 3 mm	2 780,00
	<u>5 780,00</u>
Rabais 5 %	- 289,00
	<u>5 491,00</u>
Remise 1 %	- 54,91
Montant H. T.	<u>5 436,09</u>
T.V. A. 19,6 %	1 065,47
NET AVOIR	<u>6 501,56</u>
Règlement fin de mois	

<b>EXTRAIT DU PLAN COMPTABLE DE L'ENTREPRISE</b>	
401 007 Fournisseur NIEL	
401 009 Fournisseur JUNOT	
401 015 Fournisseur CALLOT	
411 001 Client GODON	
411 015 Client LEPRINCE	
411 016 Client MERLIN	

**PS : Attention à l'ordre des factures et des règlements.**

BORDEREAU DE SAISIE				OLIVIER	
MOIS DE JUILLET					
DATE	N° PIECE	N° CPTÉ	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
20/07	F375	411001	Vente au client GODON	6 501.46	
		707			5 436.09
		44571			1 065.47
25/07	A86	707	Avoir client GODON	2 614.59	
		44571		512.46	
		411001			3 127.05
25/07	A87	709	Avoir client LEPRINCE	1 200.00	
		44571		235.20	
		411005			1 435.20
27/07	A176	401009	Avoir fournisseur JUNOT	1 052.48	
		609			880.00
		44566			172.48
27/07	A75	401005	Avoir fournisseur CALLOT	296.61	
		609			248.00
		44566			48.61
27/07	-	512	Règlement fournisseur CALLOT	296.61	
		401005			296.61
29/07	A88	709	Avoir client MERLIN	1 942.00	
		44571		380.63	
		411016			2322.63
01/08	A46	401007	Avoir fournisseur NIEL	862.32	
		609			721.00
		44566			141.32
01/08	-	512	Règlement fournisseur NIEL	862.32	
		401007			862.32

### TROISIÈME PARTIE : LES RÉDUCTIONS FINANCIÈRES SUR FACTURE D'AVOIR

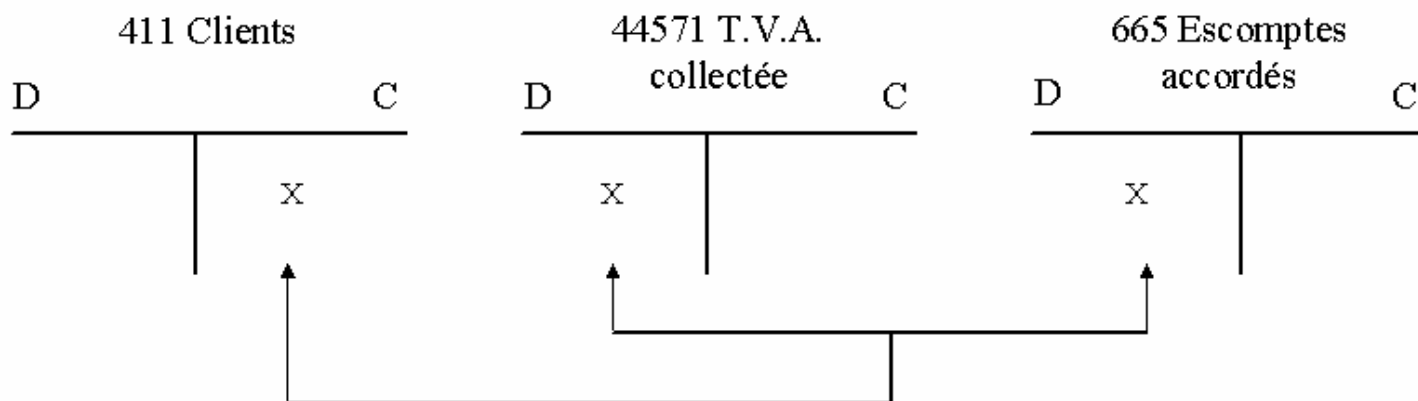
1. Des **réductions financières** peuvent intervenir après l'enregistrement d'une facture. Dans ce cas, le fournisseur établit et envoie au client une **facture d'avoir** dont les montants traduisent les modifications entraînées par la réduction financière.

La facture d'avoir, en référence à l'opération initiale, constate :

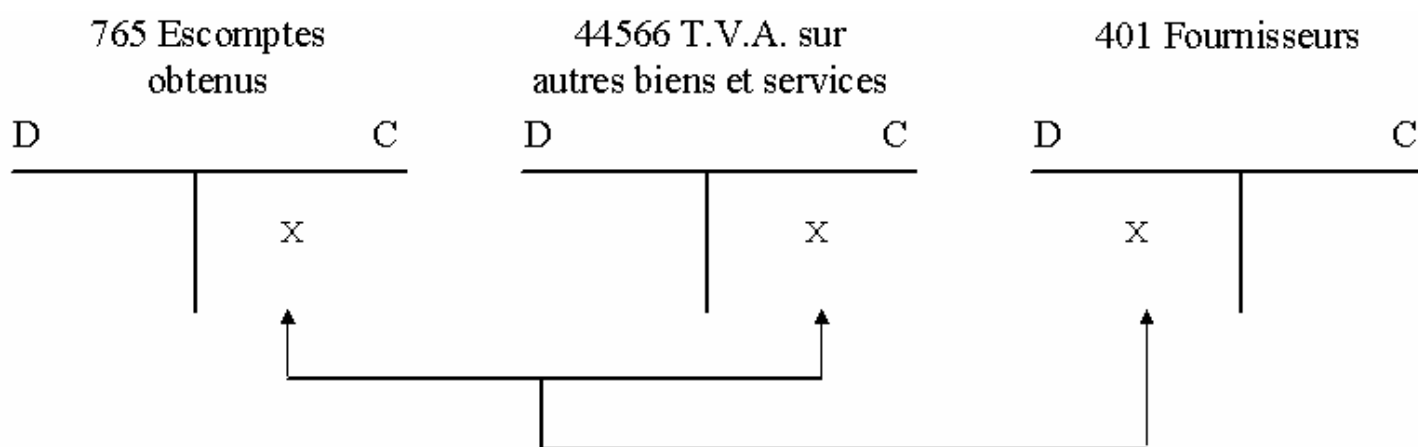
CHEZ LE FOURNISSEUR	CHEZ LE CLIENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• une charge financière</li> <li>• la diminution de la T.V.A. collectée</li> <li>• la diminution de la créance sur le client</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un produit financier</li> <li>• la diminution de la T.V.A. déductible</li> <li>• la diminution de la dette envers le fournisseur</li> </ul>

2. Les factures d'avoir comportant des réductions financières sont comptabilisées :

Chez le fournisseur, le jour de leur établissement.



Chez le client, le jour de leur réception.



## EXERCICE

Les établissements AUTO-MAX, vous communique diverses pièces comptables.

**Travail à faire :** Enregistrez ces pièces comptables dans le journal des Établissements AUTO-MAX ou bien sur ticket comptable ou sur bordereau de saisie.

Assurances A.P.F.	
Avoir	
AUTO-MAX	
Facture AV n° 258	
Le, 27/04	
Erreur de tarification du	
contrat de surveillance	
Trop perçu	2 000,00
Escompte 1 %	- 20,00
	<hr/>
	1 980,00
T.V.A. 19,6 %	388,08
	<hr/>
NET AVOIR	2 368,08
<i>Reçu le 27/04</i>	

Ets AUTO-MAX	
Avoir	
Sté ROQUEFEUILLE	
Facture AV n° 82	
Le, 25/04	
Escompte de 5 % pour	
paiement comptant	
de la facture n° 408	350,00
T.V.A. 19,6 %	68,60
	<hr/>
NET AVOIR	418,60
<b>DUPLICATA</b>	

Sté MINAX	
Avoir	
AUTO-MAX	
Facture AV n° 63	
Le, 23/04	
Escompte 2 % sur	
facture n° 258 du 16/04	115,66
T.V.A. 19,6 %	22,67
	<hr/>
NET AVOIR	138,33
<i>Reçu le 24/04</i>	

Ets AUTO-MAX	
Avoir	
Ets DELBRUEL	
Facture AV n° 83	
Le, 27/04	
Retour de 3 rétroviseurs	
Escompte 2 %	750,00
	- 15,00
	<hr/>
	735,00
T.V.A. 19,6 %	144,06
	<hr/>
NET AVOIR	879,06
<b>DUPLICATA</b>	

Assurances A.P.F.	
Doit	
AUTO-MAX	
Facture n° 1258	
Le, 21/04	
Contrat surveillance	
Escompte 1 %	8 939,39
	- 89,39
	<hr/>
	8 850,00
T.V.A. 19,6 %	1 735,60
	<hr/>
NET A PAYER	10 584,60
<i>Reçu le 22/04</i>	
Règlement sous huitaine	

Ets AUTO-MAX	
Avoir	
Sté MALHOMME	
Facture AV n° 81	
Le, 19/04	
Escompte de 1 % accordé	
sur la facture n° 397	536,21
T.V.A. 19,6 %	105,10
	<hr/>
NET AVOIR	641,31
<b>DUPLICATA</b>	

BELLENGER	
Avoir	
AUTO-MAX	
Facture AV n° 108	
Le, 22/04	
Réductions sur facture n° 1692	
Remise 3 %	370,35
Escompte 1 %	96,29
	<hr/>
	466,64
T.V.A. 19,6 %	91,46
	<hr/>
NET AVOIR	558,10
<i>Reçu le 24/04</i>	

<b>EXTRAIT DU PLAN COMPTABLE DE L'ENTREPRISE</b>	
401 020 Fournisseur BELLENGER	
401 038 Fournisseur MINAX	
411 002 Client ROQUEFEUILLE	
411 004 Client DELBRUEL	
411 200 Client MALHOMME	
467 016 Créancier A.P.F.	



PS : Attention à l'ordre des factures et des règlements.

			BORDEREAU DE SAISIE	AUTOMAT	
			MOIS DE AVRIL		
DATE	N° PIECE	N° CPTÉ	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
19/04	A81	665	Avoir client MALHOMME	536.21	
		44571		105.10	
		411200			646.66
22/04	F1258	616	Assurance APF	8 939.39	
		44566		1 735.60	
		765			89.39
		467016			10 584.60
24/04	AV108	401020	Avoir fournisseur BELLANGER	558.10	
		609			370.75
		765			96.29
		44566			91.46
24/04	A 63	401038	Avoir fournisseur MINAX	138.33	
		765			115.66
		44566			22.67
25/04	A 82	665	Avoir client ROCQUEFEUILLE	350.00	
		44571		68.60	
		411002			418.60
27/04	A 258	467016	Avoir Assurance APF	2 368.08	
		765		20.00	
		44566			388.08
		616			2 000.00
27/04	A 83	707	Avoir client DELBRUEL	750.00	
		44571		144.06	
		665			15.00
		411004			879.06